



**HONORAIRES AGENCE ORPI ABBEVILLE  
SAS CS PARTNERS**

<b>TRANSACTION</b>	
Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 50.000 €	4.500 euros TTC
50.001 à 70.000 €	10 % TTC
70.001 à 100.000€	9 % TTC
100.001 à 150.000 €	7 % TTC
150.001 à 200.000 €	6 % TTC
200.001 à 250.000 €	5,5 % TTC
Supérieur à 250.001 €	5 % TTC
Locaux professionnels	10 % TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur.  
En cas de délégation de mandat les honoraires applicables seront ceux de l'agence détentrice du mandat initial.

Mise à jour le 03/12/2020.

**LOCATION**  
(Habitation non meublée)

Montant des honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur :  
**50 euros TTC**

Montant des honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail :

**10 % du loyer annuel hors charges (50 % bailleur – 50 % locataire)**

(Plafonnés à 8 € TTC par m2 de surface habitable pour la quote part imputée au locataire)

Montant des honoraires de réalisation de l'état des lieux :

**5 % du loyer hors charges (50 % bailleur – 50 % locataire)**

(Plafonnés à 3 € TTC par m2 de surface habitable pour la quote part imputée au locataire)

N'est perçu qu'à l'entrée d'un nouveau locataire.

**LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX :**

20% du loyer annuel (60% à la charge du preneur, 40% à la charge du propriétaire)

Concernant les délégations de mandats, les honoraires sont ceux de l'agence détentrice du mandat.

**RCS AMIENS 80939130300017 SAS (Société par Actions Simplifiée) au capital de 6.000 € - carte professionnelle n° T 465 / de la Somme Garantie Allianz IARD -87, rue Richelieu – 75002 PARIS – Montant de la garantie 110.000 €**

